Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261106-D202611107-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT.

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27/10/2026

2026 11 107 Marchés publics - Opération restauration de l'église - Avenant n° 1 au lot n°07 « Peinture » (entreprise CHALMEL)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 202603010 en date du 3 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a attribué les différents lots de travaux relatifs à l'opération « Restauration de l'église ».

Il rappelle notamment que le lot n° 07 « Peinture » a été attribué à l'entreprise CHALMEL SAS de Rennes (35), pour un montant de 114 972,60 € HT.
Dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît nécessaire de réaliser une mise en peinture de deux fenêtres en utilisant les échafaudages du chantier.

L'entreprise CHALMED SAS a présenté un avenant n° 1, devis n° D-2610284, d'un montant de 490,00 € HT, correspondant à ces travaux supplémentaires.

Le montant initial du marché étant de 114 972,60 € HT, le montant de l'avenant n°1 s'élevant à 490,00 € HT, le nouveau montant du lot n° 07 « Peinture » est porté à 115 462,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• APPROUVE l'avenant n° 1, devis n° D-2610284, présenté par l'entreprise CHALMED SAS, relatif à la mise en peinture de deux fenêtres pour 490,00 € HT ;
• PORTE le montant du lot n° 07 « Peinture » de 114 972,60 € HT à 115 462,60 € HT ;
• AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ;
• PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME, A Saint-Ouen-des-Alleux, Le 06/11/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.